

COMMUNIQUE
PROROGATION DE L'OPERATION JUSQU'AU 14 DECEMBRE

Par un communiqué en date du 20 novembre 2008, la Commission Electorale Indépendante (CEI) et l'ensemble des structures techniques en charge des opérations d'identification des populations et de recensement électoral indiquaient que l'enrôlement dans le District d'Abidjan prendrait fin le 29 novembre 2008, et invitaient en conséquence les requérants à se mobiliser en vue de leur enrôlement.

Cet appel a été suivi, ces dernières 72 heures, d'un regain d'affluence des pétitionnaires dans les différents centres de collecte du District d'Abidjan, révélant ainsi qu'une proportion importante de personnes reste encore à enrôler dans ledit District.

En conséquence de cette situation, le Premier Ministre, Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, et le Président de la Commission Electorale Indépendante, Monsieur Robert Beugré MAMBE, guidés par les impératifs d'une sortie de crise apaisée, passant par une identification et un recensement électoral réussis, portent à la connaissance des populations et des agents d'enrôlement que la date de clôture des opérations d'enrôlement dans le district d'Abidjan est prorogée jusqu'au dimanche 14 décembre 2008, délai de rigueur. Cependant, quelques centres d'enrôlement dont la liste sera communiquée ultérieurement, seront fermés.

Les centres qui resteront en activité, et dont le rendement journalier sera inférieur à 70 pétitionnaires trois jours de suite, seront automatiquement fermés.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante précisent que cette prolongation est exceptionnelle et invitent par conséquent tous les retardataires désireux de se faire enrôler dans le District d'Abidjan à saisir cette ultime opportunité qui leur est offerte pour se faire identifier, afin d'avoir leurs cartes d'électeur et leurs cartes nationale d'identité.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante rappellent par ailleurs que l'enrôlement se poursuit dans la Commune de Bouaké et s'étend progressivement à toute la région de la vallée du Bandama ainsi qu'à toutes les autres régions de la Côte d'Ivoire, selon un chronogramme établi par la CEI en accord avec les structures techniques concernées et le concours des Autorités locales.

Fait à Abidjan, le 28 novembre 2008

Le Premier Ministre Guillaume Kigbafori SORO

Le Président de la CEI Robert Beugré MAMBE